



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 081-200034056-20201215-D2020_90-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2020/90

Objet : Administration : Approbation de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques

Monsieur le Président rappelle que le Ministre de l'action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales. Cette démarche de construction du nouveau réseau des finances publiques doit également permettre d'inscrire durablement ces services dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agents des finances publiques une visibilité dont ils étaient privés jusqu'à présent.

Monsieur le Président fait ensuite lecture de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques qui décrit le nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la CCLPA issu de la concertation engagée depuis juin 2019. Elle précise plus particulièrement les modalités et la durée de présence ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales. Enfin, elle indique les modalités de gouvernance de cette présence territoriale.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques qui sera signée par la Préfecture du Tarn, la DDFIP et la CCLPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (3 contre : Mme Kazimierczak, M. Vandendriessche, M. Gonnot / 1 abstention : M. Ramuschello) :

- approuve la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques qui sera signée par la Préfecture du Tarn, la DDFIP et la CCLPA, comme jointe en annexe,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer ladite charte d'engagements.

Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.

Le Président,
Thierry BARDOU